

Projet pédagogique
Périscolaire
2026-2027

Accueil
Périscolaire



84 Grande rue
76210 Saint Eustache
la Forêt

Sommaire

Introduction	P3
I - Présentation de la structure.....	P4
A –Organigramme.....	P5
B - Planning de l'équipe - Organisation et comportement de l'équipe.....	P6
C - Valeurs du projet éducatif / moyens employés.....	P7
II -Fonctionnement de la structure.....	P9
Inscriptions/Tarifs / Horaires	P9
Moyens / Relation avec les familles /Santé / hygiène	P 10
Journée type.....	P 11
Activités proposées pour l'année.....	P12

Introduction

La commune de Saint Eustache de la Forêt est située en milieu rural, jouxtant BOLBEC. Le nombre d'habitants au 1er janvier 2026 est de 1208, en augmentation depuis 2019, suite à la construction de 49 maisons.

Elle a créé dans les années 1990 un accueil de loisirs d'été, sur le mois de juillet, avec une trentaine d'enfants inscrits. L'activité a fonctionné jusqu'en 2022, elle a cessé faute d'inscriptions.

Elle a été remise en place en juillet 2024, par l'association au nom de "sans prétention", déjà en activité sur SAINT VIGOR D'YMONVILLE et souhaitant se rapprocher de leur domicile.

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 13 ans.

En parallèle, dans les années 2010, le périscolaire a été mis en place par la commune, à la suite d'une demande croissante des parents et par manque d'assistantes maternelles.

En 2024, il a été constaté que les locaux, pour l'accueil du périscolaire, devenaient de plus en plus exigus. En fonction du nombre d'enfants inscrits et en prévision des inscriptions 2024/2025, un déménagement a été organisé.

Effectivement, la capacité d'accueil devenait difficile et des locaux plus grand nécessaires pour le bien-être de tous (enfants et animateurs). Ce changement s'est fait rapidement, au cours du mois d'août 2024.

C'est ainsi que parents et enfants, dès septembre 2024 ont pu découvrir leur nouveau local. Il se trouve désormais dans une ancienne salle de classe, où l'espace est plus important et beaucoup plus lumineux.

La CAF participe à réduire le coût pour les familles.

I - Présentation de la structure

L'organisateur :

La Mairie de Saint Eustache la Forêt
84 grande rue
76210 Saint Eustache la Forêt
02 35 31 02 34
mairie@sainteustachelaforet.fr

L'accueil de loisirs sans hébergement (périscolaire) :

Il se situe dans les locaux, mis à disposition par la Mairie au sein de l'école. L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans l'école.

Le matin de 7H30 à 8H50 et le soir de 16H30 à 18H00

Il dispose de différents espaces et équipements :

- cour d'école maternelle et primaire
- de tout l'équipement sportif
- d'une cour qui se situe à l'arrière du local périscolaire (terrain de sport)
- d'une salle de motricité
- d'un préau couvert
- de sanitaires adaptés aux petits

Les activités physiques :

Elles se déroulent dans les lieux précisés ci-dessus, en fonction des conditions climatiques. Et éventuellement sur les espaces verts, autour de la salle polyvalente.

Les goûters :

Ils sont soigneusement sélectionnés, qu'ils proviennent de chez Carrefour ou de producteurs locaux afin d'offrir à la fois qualité et diversité. Selon les normes HACCP et EGALIM (approvisionnement durable et de qualité, lutte contre le gaspillage, diversification alimentaire).

A -Organigramme

LE MAIRE
Monsieur ROUGEOLLE Benoit



Secrétaire générale de Mairie
Responsable du Personnel
Madame COULON Catherine



Directrice ALSH
Madame LEBERQUIER Valérie



Animatrice titulaire
Madame AUBÉ Karine



Animatrice occasionnelle et agent d'entretien
Madame LECOMPTE Céline

B - Planning de l'équipe d'animation

Planning	Valérie	Karine	Céline (Selon les besoins)
Lundi	7h30 – 8h50 15h- 18h00	7h45 – 8h50 16h30 - 17h15	8h00 – 8h50
Mardi	7h30 – 8h50 15h - 18h00	7h45 – 8h50 16h30 - 17h15	8h00 – 8h50
Jeudi	7h30 – 8h50 15h - 18h00	7h45 – 8h50 16h30 - 17h15	8h00 – 8h50
Vendredi	7h30 – 8h50 15h- 18h00	7h45 – 8h50 16h30 - 17h15	8h00 – 8h50

Comportement des encadrants :

Négociable	Non négociable
	Non-respect du projet éducatif, pédagogique et du règlement intérieur
Pause cigarette à l'abri des regards des enfants	Irrespect, diffamation, discrimination, violence verbale ou physique...
Horaire de travail : aménagement des horaires du matin et du soir en fonction du nombre d'enfants	Retards, ou absences non justifiées
Absences occasionnelles prévues	Tenue ou comportement inapproprié

C - Valeurs du projet éducatif / moyens employés

A- Objectifs éducatifs de l'organisateur

1. Projet éducatif de la Mairie

Mission sociale :

- proposer une solution de garde pour les enfants de la commune et scolarisés dans l'école
- assurer un accueil périscolaire
- proposer chaque année, des tarifs selon le quotient de la CAF

Mission éducative :

- proposer des animations aux enfants, afin d'enrichir le "vivre ensemble"
- favoriser le jeu pour permettre aux enfants d'échanger avec les autres, et d'être sensibilisés au « vivre en collectivité »
- aider les enfants à devenir des individus responsables

2. Valeurs objectifs et moyens du projet pédagogique

Valeurs - Favoriser le développement de leur sens des responsabilités

Objectif 1

Responsabiliser les enfants

Moyens

- Participer au rangement, ranger systématiquement après une activité.
- Respecter le matériel, il est à disposition pour plus d'autonomie
- Encourager l'entraide et la solidarité au sein d'un groupe. Les plus grands aident les plus jeunes
- Valoriser les comportements responsables. Distributions de badges « Le Justi Goûter »

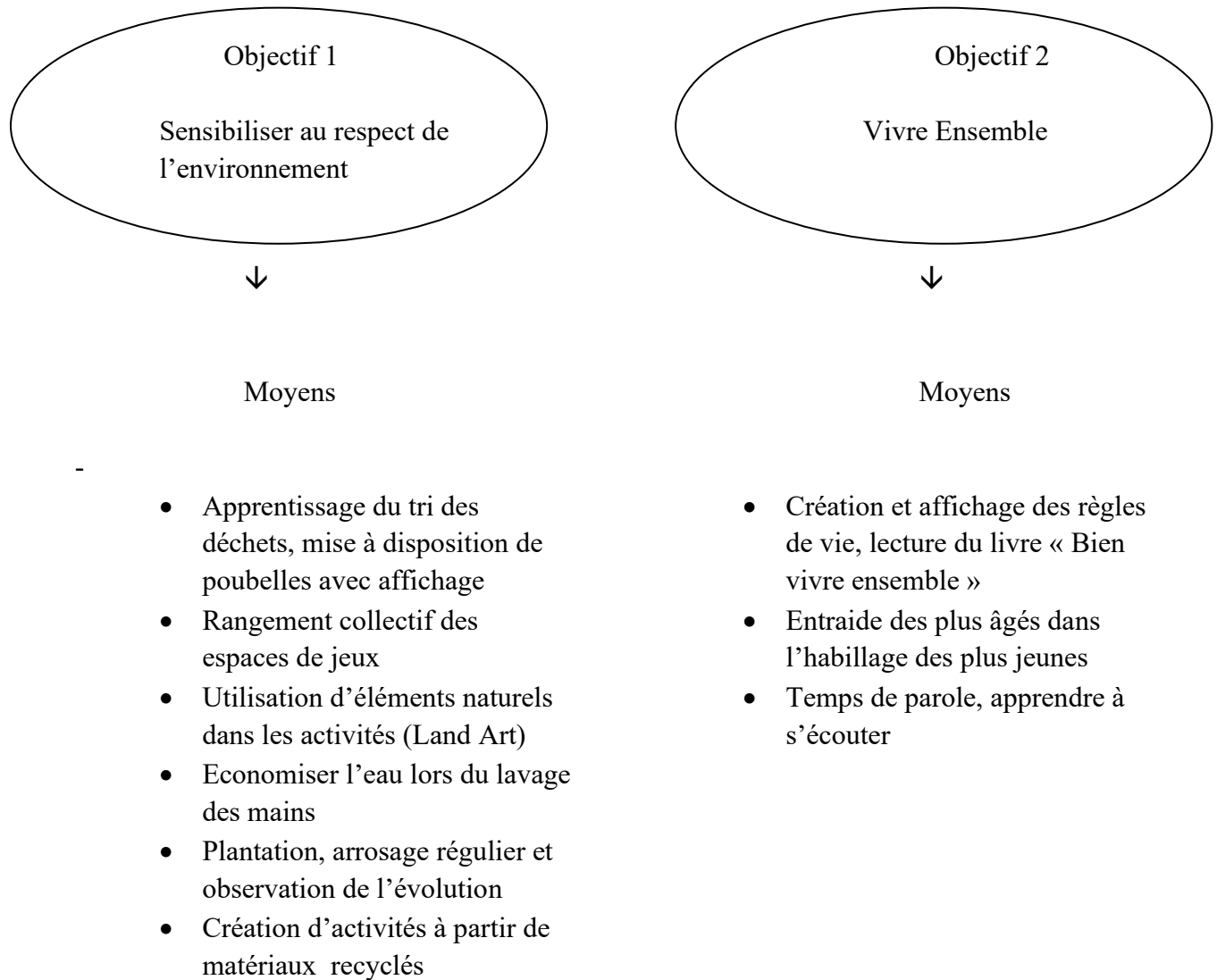
Objectif 2

Favoriser l'expression

Moyens

- Création d'une boîte à idées
- Mettre en place des temps d'échange en groupe
- Être à l'écoute de la parole des enfants et les encourager à s'exprimer
- Jeux de mimes et Land Art
- Proposer des activités artistiques favorisant l'expression (peinture libre avec pinceaux, éponges, doigts...)

Valeurs – Le respect et la bienveillance



II Fonctionnement de la structure

La commune de Saint Eustache la Forêt propose un accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis et hors vacances scolaires, le matin et le soir.

Il est situé dans la cour de l'école maternelle du village.

Sa capacité d'accueil est de 24 enfants maximum, âgés de 3 à 11 ans.

Les enfants accueillis sont pour la plupart de la commune, ou dans tous les cas scolarisés à l'école.

Des activités leur sont proposées, afin de satisfaire les goûts de chacun, selon la tranche d'âge et à l'éveil pour les plus jeunes.

Le Règlement intérieur

Il est donné à chaque inscription et doit être rendu obligatoirement daté et signé par les parents pour le premier jour de la venue de l'enfant.

Le règlement intérieur est remis à jour, avant chaque rentrée scolaire avec les tarifs.

Il est mis à disposition en Mairie ou au périscolaire, pour être retiré par les parents avec le dossier d'inscription (ci-joint en annexe).

A. Inscriptions

L'inscription se fait directement en Mairie par les parents.

Il leur est demandé de lire et de signer le règlement pour approbation, et de rendre le coupon signé.

De remplir la fiche sanitaire, pour chaque enfant, de préciser tout souci médical, d'indiquer leurs coordonnées téléphoniques et mails, ainsi que toutes les autorisations (secours, droit à l'image...) sans oublier de fournir l'attestation d'assurance et l'attestation d'employeur des parents..

Cependant, dans certaines circonstances, si la capacité d'accueil le permet, des enfants peuvent être ajoutés à la liste hebdomadaire la veille pour le lendemain. Sous condition d'avoir déposé un dossier d'inscription.

Les parents doivent prévenir, impérativement 24h à l'avance, toute nouvelle inscription et tout désistement, (dans le cas contraire la séance sera facturée).

Documents à fournir lors de l'inscription :

- le règlement intérieur
- la fiche sanitaire
- le carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- l'attestation CAF
- Attestation d'employeur
- l'attestation d'assurance de responsabilités civile.

B. Tarifs

Quotient familial CAF	Matin 7h30 – 8h50	Soir 16h30 - 18h00
QF<700	3.00€	3.30€
701<=QF<900	3.10€	3.40€
>=901	3.20€	3.50€

C. Horaires d'ouverture

L'accueil du périscolaire est de 7h30 à 8h50 le matin, et de 16h30 à 18h00 le soir.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur temps scolaire.

D. Les moyens

1. moyens de communication

- Annonce sur l'application "panneau Pocket" (c'est une application mobile de communication mise en place par la collectivité territoriale consultable par tous les habitants).
- Affichage sur le panneau situé près de l'école. On y trouve des informations que la Mairie souhaite diffuser à l'attention de ses habitants ainsi qu'aux parents d'élèves. (vote, règlement de l'école, périscolaire, la liste des parents d'élèves élus, horaires de transport, menus de la cantine...)
- Des mails seront envoyés aux familles, afin qu'ils puissent inscrire leur enfant et fournir les documents.

2. Les moyens humains

L'encadrement au sein du périscolaire :

- une directrice
- deux animatrices
- un agent d'entretien

3. Moyens financiers

- la CAF
- la participation des parents
- la participation de la commune

E. La relation avec les familles

Le contact avec la famille est important, les parents doivent accompagner l'enfant le matin dans les locaux et doivent venir les rechercher le soir, ce qui permet d'avoir un échange direct à chaque séance.

Des nouvelles sont toujours prises lors de l'absence d'un enfant. Un climat de confiance s'installe entre les familles et l'équipe d'animation.

Un appel aux dons a été proposé, de nombreux jeux et jouets sont offerts par les familles, ce qui ravit petits et grands.

"le pot de l'amitié" (fin juin et mi-décembre) est mis en place, deux fois par an où sont conviés les élus, les employés de la Mairie, Monsieur le Maire ainsi que tous les parents et enfants inscrits au périscolaire.

C'est un beau moment de partage et de convivialité.

Mise en place d'une réunion d'information afin de présenter le fonctionnement du périscolaire, les documents administratifs à fournir ainsi que les activités proposées aux enfants.

F. La santé

Les fiches sanitaires et le classeur de soins sont présents au sein de la structure.

Directeur et animateur peuvent y avoir accès. Une trousse de secours est également à disposition pour les blessures légères.

Pour rappel, les numéros d'urgence :

- 18 pompiers
- 112 urgences sur portable
- 15 Samu
- 17 gendarmerie

Après appel des secours, les parents sont prévenus puis l'organisateur. C'est-à-dire la mairie au 02.35.31.02.34, ou le maire si la mairie est fermée (N°Astreinte : 06.45.67.66.63).

G. Hygiène et alimentation

Les goûters sont servis en direct, selon la loi EGALIM, suivant les normes HACCP.

Les températures du réfrigérateur sont prises systématiquement, grâce à un thermomètre de façon quotidienne, là, où sont entreposés les goûters.

Le lavage des mains est fait avant de se mettre à table.

Les verres et la vaisselle utilisés sont lavés et rangés après chaque utilisation

Journée type

Horaires	Ce que fait l'enfant	Rôle de l'animateur
7h30	Il accrochera son manteau au porte manteau signalé par une couleur et se lavera les mains, fera des activités diverses.	Ouverture du périscolaire accueil des enfants, pointage dès leur arrivée, proposition d'activités. Rappel du lavage des mains.
8h40	Dès le début de la musique (soit une chanson) il stoppera son activité et participera au rangement.	L'animateur lance une chanson sur l'enceinte, pour déclencher le début du rangement. Il pourra également aider au rangement, si nécessaire.
8h45	L'enfant remet son blouson ou veste, reprend son cartable. Les plus grands aident les petits à l'habillage.	Veiller au bon déroulement et aider si besoin.
8h50	Il se mettra en rang, pour le départ vers sa classe.	Encadrer les enfants et veiller à ce que les lumières soient éteintes, et que tout soit en place et rangé.
16h30	Après avoir accroché son manteau, se laver les mains, il s'assiéra à table pour goûter.	Avant d'entrer au périscolaire. Il emmènera les enfants aux toilettes. Il fera le pointage sur la tablette.
16h40	Il pourra participer à servir l'eau et à donner un verre à chacun.	Distribution du goûter.
17h00	Un enfant mettra à la poubelle les déchets selon le tri. Un autre ramassera les verres et les mettra dans l'évier, le dernier nettoiera les tables avec une microfibre propre.	Il propose de participer aux tâches quotidiennes et désignera trois enfants. Il fera la vaisselle et passera le balai.
17h10	Activités diverses et jeux.	Proposer et s'impliquer dans les jeux.
17h50	Rangement du local.	Aide aux enfants afin de laisser la pièce rangée.
18h00	Départ pour les derniers.	Il accompagnera les parents jusqu'à la barrière, la fermera à clé, ainsi que l'école, et le périscolaire sans oublier de vérifier l'état des sanitaires, à éteindre les lumières et éventuellement baisser le chauffage.

Activités 2026-2027

Septembre	- Règles de vie (Création et affichage) - Activité sur la rentrée (play maïs) - Coloriage
Octobre	- Fêtons Halloween : « Suspension chauve-souris » - Land Art
Novembre	- Emprunte main : « Arbre d'automne » - Les pingouins nous rendent visite
Décembre	- Arrivée des lutins farceurs - Coloriage sur le thème des fêtes de fin d'année - Petit présent à offrir
Janvier	- Fabrication d'une couronne - Carte de vœux / Balle sensorielle
Février	- Carte fleurs avec petit message - Coloriage Thème « Saint Valentin »
Mars	- Création en bois (lapin, œufs...) - Coloriage sur le printemps
Avril	- Plantation - Poissons multicolores
Mai	- Cerfs-volants - Oiseaux
Juin	- Fêtes des gens qu'on aime (porte-clés, marque pages, carte à gratter et « mots doux »)